

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 8 (1916)
Heft: 7

Artikel: L'évolution économique et politique des villes et des campagnes suisses depuis la fin de l'ancien régime jusqu'à nos jours
Autor: Rappard, William-E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383125>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

avons parlé dans les constatations à Davos sous chiffre 2 de leçons de cartonnage ordonnées par le médecin, il se peut que ces occupations hâtent réellement la guérison et rendent aux membres raidis une plus grande mobilité.

De légers travaux de jardinage ou dans les champs pourront peut-être engendrer les mêmes effets en guérissant partiellement par ces exercices des faiblesses ou des raideurs dans les extrémités des membres. Mais tous ces cas ne devraient pas recevoir un caractère de travail productif ou même de concurrence avec les travailleurs du pays. Même pas quand un prisonnier de guerre sans autres moyens d'existence aimerait à se procurer un peu d'argent de poche, chose qui est humainement compréhensible.

Parmi notre population, la classe ouvrière souffre déjà lourdement des suites et des effets de la guerre mondiale sans cette nouvelle complication. Les conditions d'existence sont des plus difficiles, le chômage et le renchérissement apportent dans de nombreuses familles non seulement une nourriture insuffisante, mais encore la famine.

La confiance de la classe ouvrière envers les autorités du pays a été fort ébranlée par la défense d'accorder des permissions, du 24 mars 1916, émise par le Département militaire, défense qui est l'équivalent d'une interdiction complète de l'émigration. Cette ordonnance, selon laquelle il est interdit jusqu'à nouvel ordre d'accorder des permissions pour l'étranger à tous les techniciens ou ouvriers de l'industrie des métaux appartenant à l'élite, à la landwehr, au landsturm ou aux services auxiliaires signifié une grande injustice envers la classe ouvrière, en première ligne envers les ouvriers sur métaux. En ce moment encore il y a un certain nombre de chômeurs parmi eux qui cherchent vainement à trouver du travail depuis des semaines. Il leur est impossible de se rendre à l'étranger. Et pour ceux qui se trouvent inscrits sur les listes noires cette ordonnance produit le même effet qu'un fouet qui, sous peine de famine, livre sans pitié ces victimes de la colère des patrons à la grâce ou à l'inclémence des fabricants. La classe ouvrière suisse ne pourrait jamais comprendre l'attitude des autorités si on ajoutait une nouvelle injustice à celle-ci en permettant aux prisonniers de guerre de se livrer à un travail de concurrence.

Nous vous demandons donc instamment d'engager les démarches qui vous paraîtront nécessaires pour que l'occupation des prisonniers de guerre ne soit employée que comme un moyen d'amener une guérison plus rapide et plus complète et pour que cette occupation ne dégénère

pas en travail productif ou même en concurrence déloyale.

Avec salutations distinguées.

Berne, le 24 mai 1916.

Pour le Comité fédéral
de l'Union suisse des fédérations syndicales :

Le président :

O. SCHNEEBERGER.



L'évolution économique et politique des villes et des campagnes suisses depuis la fin de l'ancien régime jusqu'à nos jours

par *William-E. Rappard*, professeur d'histoire économique à l'Université de Genève

Conférence faite le 3 février 1916 à l'Université de Genève sous les auspices de l'Union des Femmes
publiée par le *Journal de Statistique*

I.

L'ancien régime

La prépondérance économique des campagnes et la suprématie politique des villes

Si le caractère dominant d'un Etat est déterminé par l'occupation principale de la majorité de ses habitants, la Suisse à la fin de l'ancien régime était un pays essentiellement campagnard et agricole. C'est là un fait historique incontestable. Sans doute, aucun recensement professionnel ne nous permet de le démontrer par la voie directe de la statistique. Mais les renseignements géographiques et démographiques que nous possédons suffisent largement pour nous autoriser à l'affirmer avec assurance.

A la fin du dix-huitième siècle il n'y avait en Suisse que 11 villes d'une population de plus de 5000 âmes. C'étaient Genève — que je compte ici, car elle faisait moralement et économiquement partie de la Suisse bien avant son incorporation politique en 1814 — Bâle, Zurich, Berne, St-Gall, Lausanne, Schaffhouse, Hérissau, Fribourg, Soleure et Lucerne. Ensemble ces 11 villes renfermaient environ 110,000 habitants. Comme la population totale de la Suisse atteignait 1,800,000 âmes, ces villes n'en abritaient donc qu'une très faible fraction.

La prépondérance des campagnes était d'ailleurs connue et reconnue des contemporains et ses conséquences sociales n'avaient pas échappé aux plus clairvoyants d'entre eux. Ainsi le pharmacien-publiciste bernois, Albrecht Hœpfner, écrivait, en 1800, dans sa *Helvetische Monatschrift* : « Les campagnards sont 15 fois plus nombreux que les citadins en Helvétie ». Et Rengger, celui que Hilty a appelé le « véritable héros de la

République Helvétique», attribuait, en 1804, la stérilité de la Révolution, à laquelle il avait pourtant pris une part si importante et si utile, à la faiblesse numérique des classes moyennes des villes, qui seules auraient pu en discipliner l'effort, en modérer les excès et en consolider les conquêtes. En France, disait-il, les citadins sont un tiers de la population totale. En Angleterre, ils sont plus nombreux encore. Si en Allemagne l'élément urbain est plus faible, il y est cependant sensiblement plus fort qu'en Suisse, où il n'y a qu'un citadin pour 14 ou 15 campagnards.

La disproportion numérique et économique entre les villes et les campagnes était donc frappante vers la fin de l'ancien régime. De plus, fait plus inquiétant, elle tendait à s'accroître toujours davantage. Grâce aux progrès techniques de l'agriculture et à l'extension croissante de l'industrie rurale, les campagnes se peuplaient rapidement, alors qu'une faible natalité et une politique hostile à l'immigration urbaine compromettaient gravement le développement de la plupart des villes helvétiques. A Zurich, la population était stationnaire. A Bâle, à Lucerne, à Schaffhouse et à St-Gall, les patriotes s'alarmaient même de sa diminution.

Leurs appréhensions, que les événements de la fin du siècle ne devaient que trop justifier, s'expliquent aisément si l'on considère la nature du régime politique sous lequel se poursuivait cette évolution démographique. Les campagnes, toujours plus peuplées, étaient en effet pour la plupart soumises à la domination absolue des villes, dont la population était stagnante. La Suisse du dix-huitième siècle était un organisme dont le corps se développait avec une rapidité presque malade, alors que la tête, siège de la pensée et de la volonté nationales, semblait atteinte d'atrophie.

Voilà une image qui ne manquera pas d'attrister ou de scandaliser! Elle choquera notamment ceux qu'un fallacieux enseignement de l'histoire a habitués à considérer notre pays comme un antique foyer de démocratie, projetant sur les ténèbres de la féodalité médiévale le reflet des lumineux principes de liberté et d'égalité, dont l'éclat aurait fait le bonheur et l'orgueil de tous les Helvètes. Si une telle conception est nécessaire au patriotisme de quelques-uns, elle ne saurait convenir à ceux qui cherchent dans la réalité, et non hors d'elle, des raisons de comprendre et d'aimer leur pays.

L'immense majorité des Suisses à la fin de l'ancien régime étaient des campagnards et la majorité de ces campagnards étaient des sujets. Voilà la vérité! Or, un pays dont la majorité de la majorité des habitants sont sujets n'est

pas une démocratie, surtout lorsque leurs maîtres sont une infime minorité de privilégiés d'une petite minorité de citadins.

Mais qu'en était-il au juste de la sujétion politique des campagnes?

Pour répondre à cette question, il faut distinguer la région alpestre, dont la presque totalité était indépendante, du plat pays, dont la plus grande partie était soumise à l'autorité souveraine des villes.

Les Alpes avaient donné naissance à la Confédération au treizième siècle. Au dix-huitième siècle elles abritaient encore les petites républiques à *Landsgemeinde* à qui la Suisse devait sa réputation de pays démocratique. Au cours des siècles, Glaris, Zoug et Appenzell s'étaient joints à Uri, Schwyz et Unterwald, auxquels ils étaient apparentés par leur constitution sociale comme par leurs institutions politiques. On peut ajouter à ces cantons leurs alliés valaisans et grisons. Par la forme de leurs gouvernements, ces républiques se distinguaient nettement des démocraties primitives. Elles leur ressemblaient cependant en ce qu'elles étaient, comme elles, rurales, alpestres et affranchies de toute domination citadine. C'est là d'ailleurs ce qui caractérise tous ces petits Etats et non la démocratie entendue au sens moderne du mot. Le pouvoir en effet y était réservé aux seuls bourgeois et ceux-ci, comme l'écrivait Laharpe en 1797, étaient «souverains d'une population nombreuse qui, pareille aux ilotes de Sparte, ne pouvaient jamais acquérir les droits de cité».

Ensemble, ces républiques montagnardes comptaient environ 350,000 habitants, auxquels on peut ajouter les quelques 100,000 sujets des Liges grisonnes. Les campagnards indépendants de toute autorité urbaine étaient donc au nombre d'environ 450,000 en Suisse à la fin de l'ancien régime.

Quant aux paysans du plat pays, leur sort était bien différent. Sujets des républiques citadines, administrés par des bailis que les bourgeois souverains des villes choisissaient toujours parmi leurs propres membres, grevés de diverses charges féodales et mal dégagés souvent des liens du servage personnel, ils menaient une existence dont la relative prospérité matérielle ne cachait guère l'insignifiance politique.

Ces campagnards sujets étaient sensiblement plus nombreux que les montagnards libres. La ville de Berne, avec ses 12,000 habitants, régnait en maîtresse sur 380,000 sujets, dont le très grand nombre étaient paysans. Zurich, dont la population n'était guère plus considérable que celle de sa grande rivale, avait environ 160,000 sujets campagnards. Les huit villes de Berne, Zurich, Bâle, Fribourg, Lucerne, Soleure, Schaff-

house et Genève possédaient ensemble moins de 90,000 habitants et à peu près 800,000 sujets *extra muros*.

Comme les cantons les plus riches et les plus puissants étaient des aristocraties ou des oligarchies urbaines et comme près de la moitié des paysans leur étaient assujettis*), il est bien permis de parler de la suprématie politique des villes en Suisse au dix-huitième siècle.

Cette suprématie même s'explique précisément par une puissance et une richesse supérieures. Par leur force guerrière, les villes avaient conquis quelques-unes des campagnes dont elles avaient fait leur domaine; par leur force économique elles avaient acquis les autres en les achetant à des seigneurs appauvris. Or, sous l'ancien régime la conquête et l'achat constituaient des titres incontestés à la domination politique.

Cette domination était extrêmement profitable aux maîtres. Mettant leur souveraineté politique au service de leurs intérêts économiques, les villes tiraient directement et indirectement d'abondants revenus des campagnes: directement, en se substituant, pour la perception des redevances foncières aux anciens seigneurs expropriés, et indirectement, en multipliant à leur propre profit et aux dépens de leurs sujets les privilèges et les monopoles.

Voici ce qu'écrivait à ce sujet, en son langage incorrect et hyperbolique de révolutionnaire, le Vaudois J.-J. Cart en 1802: « Tout ce qui dans ces malheureux cantons tenait au commerce, aux arts et aux métiers lucratifs, fut accaparé par les maîtres qui en firent des choses régales ou plutôt leur patrimoine exclusif. C'est ainsi que, sous les peines les plus graves, le fabricant des campagnes ne pouvait acheter les matières premières de sa fabrication que des marchands oligarques de la capitale; et que, mises en œuvre, il ne lui était pas permis de vendre l'œuvre de ses mains à celui qui lui en aurait payé le plus, mais qu'il était obligé de la vendre à ces mêmes marchands souverains exclusivement et au prix qu'ils voulaient bien y mettre. Ni les Phéniciens, ni les Carthaginois, ni les Juifs, ni les Arabes ne se permirent des extorsions pareilles. Un paysan pouvait bien acheter un cochon de son voisin pour son usage, mais

il ne pouvait pas l'acheter pour le revendre. Le commerce des cochons, comme tout autre, appartenait exclusivement aux oligarques. Qu'on s'en enquière à Schaffhouse. Dans un pays de fabrique, les métiers de teinturier et de chaudronnier sont très bons. Il n'y avait donc que les oligarques qui pussent être teinturiers et chaudronniers. Que l'on s'en informe à Zurich. »

Il serait facile d'allonger la liste, dressée par Cart, d'exemples d'exploitation économique des campagnes par les villes. A Bâle, les maîtres rubaniers de la capitale avaient obtenu du Conseil que leurs tisserands à la campagne ne pussent acquérir de nouveaux métiers, de peur qu'ils fussent tentés d'accepter du travail pour des concurrents du dehors. Dans plusieurs cantons protestants, les professions d'avocat et d'ecclésiastique n'étaient pas accessibles aux sujets de la campagne. La république de Berne réservait à ses bourgeois la partie la plus lucrative du commerce en gros des vins vaudois.

Il s'est même trouvé des esprits libéraux pour justifier cette politique, en la déclarant conforme à une naturelle division du travail et par conséquent profitable à tous. L'agriculture aux paysans! l'industrie, le commerce et les professions libérales aux citadins! disait-on. Il faut reconnaître d'ailleurs que les capitales, en vertu de ce principe peut-être, consentaient parfois à partager certains de leurs privilèges avec les autres villes et les bourgs situés sur leur territoire.

Un dernier exemple montrera à la fois combien égoïste pouvait être la politique économique des capitales à l'égard de leurs sujets paysans au dix-huitième siècle et combien les temps ont changé depuis lors. Les villes, jadis comme aujourd'hui, étaient les créancières des campagnes. Comme telles elles voyaient avec déplaisir le taux de l'intérêt des prêts hypothécaires baisser avec l'accroissement de leur richesse. Pour réparer ce malheur, les Conseils souverains de Bâle, de Zurich et de Berne n'hésitèrent pas à décréter que toute stipulation d'intérêt inférieure à 5% serait frappée de nullité et exposerait les parties contractantes à des pénalités sévères. C'était élever l'usure à la hauteur d'un principe de gouvernement.

La prépondérance économique des campagnes jointe à la suprématie politique des villes avait déterminé dans l'esprit public un courant de profond mécontentement et de méfiance générale. Les campagnards étaient d'autant plus exaspérés de leur sujétion et les citadins d'autant plus jaloux de leur autorité, que l'évolution économique, en fortifiant les premiers et en affaiblissant les seconds, avait rendu plus précaires leurs rapports réciproques. Les contemporains clairvoyants s'accordent à témoigner de cet état d'esprit et à y

*) Nous n'avons tenu compte dans nos calculs ni des sujets des principautés de St-Gall, de Bâle et de Neuchâtel ni des 300,000 habitants des bailliages communs. Comme ils n'étaient pas indépendants et que les autorités dont ils relevaient n'étaient pas exclusivement urbaines, ils ne rentrent ni dans l'une ni dans l'autre des catégories que nous avons établies. Si par leur existence même ils contribuaient à assurer la prépondérance économique des campagnes, ils ne fortifiaient ni n'affaiblissaient la suprématie politique des villes. Ils ne nous intéressent donc pas ici.

discerner une des causes principales du rapide effondrement de l'ancien régime.

Peu de temps avant la Révolution, l'illustre Pestalozzi, en songeant à Zurich, sa cité natale, écrivait : « C'est un fait attristant mais incontestable, la ville s'oppose en bloc à la campagne. » Bientôt après 1798, le Vaudois Henri Monod notait dans ses intéressants *Mémoires* : « Ce qui donne surtout une grande intensité aux idées démocratiques de notre peuple, c'est l'absurde jalousie des campagnes contre les villes qu'avait nourrie l'ancien gouvernement. » En 1801, Hœpfner crut pouvoir affirmer dans l'article de revue précitée que « jamais les relations entre les citoyens des villes et des campagnes ne furent plus tendues, jamais la méfiance et le doute réciproques ne furent plus vifs qu'à l'heure présente. »

Le 9 janvier 1798, quelques semaines seulement avant l'invasion française, l'historien national Jean de Muller écrivait de Vienne : « Les nouvelles que j'apprends de Suisse sont mauvaises, mais elles ne sont que la confirmation de ce que j'avais prédit et de ce que je dis encore. Les phrases prononcées à la Diète sonnent bien, mais il faut savoir mesurer les forces en présence et se demander « pourquoi tout ceci » ? Que personne ne soit tenté de penser que la nation se sacrifiera pour que quelques villes puissent conserver leurs privilèges. »

II.

L'avènement de la Suisse moderne, 1798—1848 La révolution industrielle et la conquête de l'égalité politique

Deux grands faits dominant l'histoire économique et politique de la Suisse au cours du demi-siècle qui s'ouvrit en 1798 : la révolution industrielle et l'avènement de la démocratie moderne. L'un et l'autre devaient contribuer au bouleversement de la vie urbaine et rurale et à la transformation radicale des rapports réciproques des villes et des campagnes.

Et tout d'abord la révolution industrielle. On peut donner à ce terme une double signification. Au sens étroit, la révolution industrielle est un fait technique à conséquences économiques qui se manifeste et se définit par l'avènement du machinisme et de la fabrique. Au sens large, la révolution industrielle comprend toutes les commotions matérielles, sociales et morales provoquées par ce fait technique.

Conçue dans les deux sens, la révolution industrielle fortifia la situation économique des villes. Par l'avènement du machinisme et de la fabrique, elle tendit à concentrer la grande industrie dans les agglomérations urbaines. Et par l'augmentation de la productivité, qui résultait de l'application d'une technique perfectionnée,

elle accrut l'importance nationale de cette branche de l'activité économique qu'elle tendait à localiser dans les villes.

Le dix-huitième siècle avait été déjà une période de grande prospérité industrielle pour la Suisse. La filature, le tissage et la broderie du lin et du coton dans la Suisse orientale, la fabrication des toiles peintes à Genève, à Neuchâtel, à Bâle, à Zurich, en Argovie, à Glaris et ailleurs, la rubanerie bâloise, les industries séricicoles de Zurich, l'horlogerie genevoise et neuchâteloise et tant d'autres industries secondaires avaient puissamment enrichi la Suisse bien avant l'ère des grandes inventions mécaniques. Mais un des traits caractéristiques de la grande industrie helvétique sous l'ancien régime, c'est que ses centres de fabrication les plus actifs n'étaient pas les villes. « L'industrie des indiennes était la seule des grandes industries suisses qui fût organisée en fabrique sous l'ancien régime. Pour toutes les autres, le travail à domicile, en famille et à la campagne était la règle. Aussi pouvons-nous bien affirmer que c'est cette dernière forme qui est la caractéristique de l'organisation industrielle de la Suisse à la veille du dix-neuvième siècle. Le travail à domicile était général en Europe avant la révolution industrielle. Ce qui était particulier à la Suisse, c'était la prépondérance industrielle des campagnes sur les villes. » Voilà comment j'ai cru pouvoir résumer ailleurs le résultat de mes études sur l'ancien régime industriel de la Suisse.

La révolution industrielle allait profondément modifier cette forme d'organisation. Le travail à domicile et en famille allait, non pas disparaître subitement, mais perdre bientôt sa situation prépondérante.

En Suisse, comme dans tous les autres pays, la filature du coton fut la première et la plus radicalement révolutionnée. Dès 1815, une centaine de fabriques, occupant à des rouets mécaniques environ 6000 ouvriers, avaient remplacé les innombrables ateliers domestiques de l'ancien régime. Toutes les autres industries sus-mentionnées, sauf celle des indiennes, subirent une évolution analogue, quoique plus lente et moins générale. Aussi, en 1848, le travail à domicile était-il gravement menacé partout où il subsistait encore. Si le régime de la fabrique n'avait pas encore brisé toutes les résistances que lui opposaient la nature de l'industrie suisse, particulièrement rebelle à la grande production uniformisée, et l'humeur farouchement indépendante des ouvriers helvétiques, son triomphe définitif était néanmoins assuré.

De plus, une nouvelle et très importante industrie était née de cette transformation même, à savoir l'industrie de la construction mécanique.

La Suisse fabriquait, en effet, une grande partie de ses propres machines et une partie appréciable de celles des pays voisins. Or, ces machines se construisaient naturellement toutes dans des usines.

En estimant à 50,000 le nombre des ouvriers de fabrique en Suisse en 1848, nous avons le sentiment d'être resté au-dessous de la réalité plutôt que de l'avoir dépassé.

Mais ces ouvriers, jadis campagnards, étaient-ils tous devenus citoyens au cours de cette évolution? Non. La déplorable pauvreté de notre sous-sol en combustible minéral, jointe à l'abondance de nos ressources hydrauliques, avait — fort heureusement d'ailleurs — empêché ou retardé l'établissement de toutes les fabriques dans les grands centres urbains. Mais l'augmentation du nombre des agglomérations de plus de 5000 habitants de 11 à 28 et l'accroissement de leur population totale de 110,000 à près de 280,000 au cours de ce demi-siècle montrent bien que les villes avaient largement bénéficié de la révolution industrielle.

Elles en avaient bénéficié de diverses façons. Si les établissements industriels fixés dans les capitales du dix-huitième siècle n'étaient pas fort nombreux, des villages insignifiants jadis étaient devenus de petites villes, grâce aux fabriques nouvelles. De plus, le développement du grand commerce, conséquence immédiate et importante de la révolution industrielle, rendait plus intense le mouvement et plus considérable la population de presque tous les centres urbains.

Mais l'effet social le plus significatif, sinon le plus apparent, de la révolution industrielle fut la création d'une classe nouvelle. Même là où les salariés vivaient à la campagne, le travail en fabrique, en les privant de loisirs et en absorbant toutes leurs énergies, les avait détachés de la terre. L'ouvrier à domicile de l'ancien régime était presque toujours resté un paysan, alors que l'ouvrier de fabrique devenait ainsi un prolétaire industriel.

C'est, en effet, comme je l'ai montré ailleurs, dans la première moitié du dix-neuvième siècle que se place la genèse du prolétariat industriel suisse. L'avènement de cette classe, qui consommait sans les produire les fruits du travail agricole, donnera dans la période suivante à l'antagonisme entre les villes et les campagnes une forme et une acuité toutes nouvelles. Les citoyens trouveront dans ses membres, même dans ceux qui habitent hors des enceintes municipales, des alliés vigoureux, quoique parfois compromettants par leur turbulence, dans leurs luttes contre les paysans pour la cause de la vie à bon marché.

Parallèlement à la révolution industrielle, et non sans rapports d'interdépendance avec elle, se poursuivait dans l'ordre politique une autre

grande transformation sociale: l'avènement de la démocratie moderne.

L'ancien régime, en Suisse comme ailleurs, était fondé sur le privilège, c'est-à-dire sur l'inégalité. La Constitution fédérale de 1848, en proclamant « tous les Suisses égaux devant la loi » marque le triomphe définitif du principe contraire. Ce principe nouveau c'est l'égalité politique, fondement de la démocratie moderne. De 1798 à 1848, la Suisse évolua donc vers la démocratie.

Est-ce à dire qu'il faille voir dans les constitutions successives qu'elle subit dans l'intervalle les étapes normales de cette évolution? Evidemment non. La constitution radicalement démocratique de la République une et indivisible du 12 avril 1798 fut imposée par la Révolution française. Le très éclectique Acte de médiation du 19 février 1803 fut dicté par Bonaparte. Le réactionnaire Pacte fédéral du 7 avril 1815 fut élaboré sous l'influence des grandes puissances représentées au Congrès de Vienne. Ces constitutions d'inspiration étrangère sont donc loin d'être l'expression fidèle des besoins et des sentiments nationaux. Ce n'est qu'à partir de 1815 que l'évolution démocratique artificiellement précipitée en 1798, sagement ralentie en 1803 et brutalement interrompue en 1815 put reprendre son libre cours. Ce n'est qu'à partir de cette date que l'histoire constitutionnelle de la Suisse redevient vraiment de l'histoire suisse.

Sous la République Helvétique les campagnes furent appelées à une factice égalité politique. Elles ne purent la maintenir en 1803, malgré que l'Acte de Médiation abolit en principe « les pays sujets et les privilèges de lieux ». Sous le Pacte fédéral de 1815, les pays sujets demeurèrent abolis, mais la suppression des « privilèges de lieux » fit place à une très vague interdiction des « privilèges exclusifs en faveur d'une classe de citoyens », qui n'empêcha pas la restauration presque complète de la suprématie politique des villes. Nous avons vu quelle était la disproportion entre la population des capitales et celle de leurs domaines ruraux à la fin de l'ancien régime. Elle ne s'était encore guère atténuée en 1815. Malgré cela les capitales se réservèrent dans toutes les anciennes aristocraties et oligarchies une part prépondérante des sièges dans les assemblées législatives. Cette part fut de la moitié à Lucerne, des cinq huitièmes à Zurich, des deux tiers environ à Bâle, Soleure et Schaffhouse, des trois quarts même à Fribourg. A Berne, où la réaction fut peut-être la plus complète, le Grand Conseil fut composé de 200 bourgeois de la capitale choisis par le gouvernement lui-même. Pour « élargir, consolider et adapter aux besoins des temps nouveaux les bases vénérables de la Ré-

publique » le gouvernement décréta, le 21 septembre 1815, après quatre jours de délibérations, que l'ancienne constitution serait modifiée et une place faite au Grand Conseil à une « députation du pays » (Landesrepräsentation), composée de 99 membres des villes et des campagnes. Mais le mode d'élection et les conditions d'éligibilité de ces législateurs adjoints en firent un corps de fonctionnaires sans indépendance.

En fait les capitales, tout en renonçant à la restauration de leurs anciens privilèges économiques, avaient partout, dans les anciennes aristocraties et oligarchies, repris en mains la direction des affaires politiques. Mais les germes de démocratie, semés dans le sol bien préparé des campagnes helvétiques par la Constitution de 1798, ne tardèrent pas à lever en une moisson de révolte sous le soleil de juillet de l'année 1830.

Il serait faux de représenter les révolutions qui éclatèrent en Suisse en cette année comme des mouvements essentiellement agraires. D'une part, en effet, elles n'épargnèrent ni la Thurgovie, ni l'Argovie, ni les cantons de Schwyz et de Vaud, où ce n'était pas une aristocratie citadine, mais bien une oligarchie de gros paysans et de fonctionnaires qui détenait le pouvoir. Et, d'autre part, aux révoltés de la campagne, des mécontents des villes secondaires et même des capitales s'associèrent souvent pour obtenir des réformes constitutionnelles. Mais comme ces réformes tendaient en première ligne à une extension du suffrage, restreint jusque là au profit des villes et aux dépens des campagnes, celles-ci en furent les principaux bénéficiaires, celles-là les véritables victimes.

Nous ne pouvons pas refaire ici l'histoire de ces révolutions. Bornons-nous à rappeler ceux de leurs résultats constitutionnels qui affectèrent le plus directement la situation réciproque des villes et des campagnes.

Partout, sauf à Genève et à Bâle, les gouvernements citadins, par crainte ou par sagesse, capitulèrent devant les menaces d'imposantes manifestations populaires. Des Constituantes vraiment représentatives de la masse de la nation furent convoquées pour reviser les lois fondamentales, et les projets issus de leurs délibérations furent ratifiés par des plébiscites. L'adoption très générale de ce mode de révision constitutionnelle était en lui-même le plus décisif triomphe de la démocratie, partant des campagnes. Le principe de l'égalité politique, ainsi implicitement reconnu, fut de plus expressément sanctionné par toutes les constitutions nouvelles. Mais grâce à une géographie électorale respectueuse du passé, à l'élection indirecte partiellement maintenue et à certaines restrictions censitaires, les capitales ne furent pas partout et du premier coup con-

damnées à l'insignifiance politique dans laquelle les eût plongées le suffrage universel, proportionnel et direct. Ainsi les villes de Zurich et Soleure purent conserver au Grand Conseil le tiers des sièges environ, alors qu'un système de représentation strictement proportionnel à la population leur en eût accordé moins d'un dixième. Lucerne, Schaffhouse et St-Gall aussi bénéficièrent encore de faveurs analogues. A Berne et à Fribourg, par contre, la réforme fut radicale. Seule, l'inexpérience politique des campagnes y limita leur toute-puissance.

Toutes les autres grandes réformes d'ordre politique, dues aux mouvements de 1830, profitèrent également en première ligne aux campagnes, puisqu'elles mirent un terme à des pratiques dont les principaux bénéficiaires avaient jusque là été les privilégiés de la ville. Il en fut ainsi notamment de la séparation des pouvoirs, de la subordination des petits aux grands conseils, de la publicité des débats législatifs et de l'administration des finances, de l'autonomie communale et du *referendum* constitutionnel.

Dans l'ordre économique aussi, les paysans obtinrent des avantages qu'ils avaient longtemps réclamés en vain. Telle fut la faculté de racheter, à des conditions moins onéreuses, les charges foncières d'origine féodale dont étaient grevées leurs terres. Telle fut aussi l'introduction de la liberté du commerce et de l'industrie, longtemps combattue par les marchands et les artisans corporatifs de villes.

Mais, malgré l'importance de ces réformes politiques et économiques, il faut chercher ailleurs les effets les plus significatifs des révolutions de 1830, à savoir dans le domaine pédagogique. C'est grâce à l'impulsion donnée à l'instruction publique que la démocratie, établie dans les formes du gouvernement, put peu à peu se réaliser dans la vie politique et que les améliorations matérielles, prévues dans les constitutions, purent être effectuées par les hommes de la campagne et à leur profit. C'est en 1830 que les campagnes suisses firent leurs premières classes. Du haut de la maturité intellectuelle et politique qu'elles ont acquise au cours de près d'un siècle de vie scolaire, elles ne sauraient contempler aujourd'hui ces modestes, mais décisifs débuts, sans un sentiment de reconnaissance pour les révolutionnaires qui les rendirent possibles.

Les deux seules anciennes oligarchies urbaines qui ne furent pas vaincues par la démocratie en 1830 furent Genève et Bâle. Genève parce qu'elle n'en fut pas menacée encore, et Bâle parce qu'elle refusa de s'y soumettre.

Le mouvement qui se produisit onze ans plus tard à Genève ne nous intéresse pas ici, car la campagne n'y eut aucune part.

A Bâle, la situation était toute différente. Les bourgeois de la capitale, confiant en leur supériorité militaire et en l'appui d'une partie de leurs anciens sujets qu'ils tenaient sous leur dépendance économique, préférèrent perdre leur ancien domaine rural plutôt que de se laisser tyranniser dans les conseils par ses représentants. A la revendication de l'égalité politique, ils répondirent en 1830 par un compromis. Ils offrirent à la campagne 79 sièges sur 154 dans le corps législatif. C'était en apparence renoncer à la majorité, mais comme la population de la ville était loin d'atteindre à la moitié de celle du canton, ce n'était nullement satisfaire les démocrates intransigeants. Après plus d'une année de débats stériles et de luttes à main armée, la séparation fut décidée, d'un commun désaccord, si l'on peut dire. La ville restait maîtresse d'elle-même, la campagne le devenait. On se résigna ainsi à une solution qui n'avait heureusement prévalu nulle part ailleurs. L'intérêt commun des deux parties fut sacrifié à l'amour-propre de chacune d'elles.

La conquête de l'égalité politique, entreprise par les campagnes suisses contre les villes en 1830, s'étendit et s'affirma encore dans les années suivantes. Elle s'acheva en 1848 par l'adoption de la Constitution fédérale qui en sanctionna définitivement les résultats. Dans son fameux article 4, en effet, elle proclama « tous les Suisses égaux devant la loi » et déclara que dorénavant il n'y aurait plus en Suisse « ni sujets, ni privilèges de lieu, de naissance, de personnes ou de familles. »

Par son vote du 1^{er} septembre 1848, le peuple suisse, en consacrant le triomphe de la démocratie moderne, mit un terme à la séculaire suprématie politique des villes sur les campagnes. On peut même dire qu'il alla plus loin. S'inspirant de la Constitution de notre grande république sœur, les Etats-Unis d'Amérique, il confia l'exercice de l'autorité suprême à une Assemblée fédérale dont un des conseils représentait la nation et l'autre les cantons. C'était, théoriquement tout au moins, rompre au profit des campagnes et aux dépens des villes avec le principe strictement démocratique de l'égalité de tous les citoyens. Sur les vingt-deux cantons représentés au Conseil des Etats, vingt et demi, en effet, avaient une population en majorité rurale. Dans un des conseils souverains, les villes pouvaient donc, par le jeu normal des institutions électorales, être condamnées à une insignifiance politique que leur importance démographique n'aurait nullement justifiée.

Mais, je m'empresse de l'ajouter, ce n'était là qu'une possibilité théorique qui ne s'est point réalisée jusqu'ici. Si je la signale, ce n'est ni

pour y reconnaître une iniquité, ni pour y entrevoir un danger, mais simplement pour montrer combien largement la Constitution de 1848 ouvrait la porte à l'avènement politique des campagnes.



Dans les fédérations

Dans l'Alimentation

On se souvient qu'en janvier écoulé la S. A. Vautier frères & C^{ie}, manufactures de tabacs, cigares et cigarettes à Grandson, Yverdon et Chêne-Bourg, distribua à chacun et chacune de ses 400 ouvrières et ouvriers une gratification de 25 à 30 francs.

La convention existante entre elle et la Fédération suisse des ouvriers de commerce, transport et alimentation arrivant à terme, elle a accordé une augmentation de salaire de 10 pour cent moyennant quoi la dite convention a été prolongée jusqu'au 1^{er} mai 1918.

Cette attitude et le fait que la S. A. Vautier frères & C^{ie} n'occupe que des ouvrières et ouvriers syndiqués constituent la meilleure recommandation qu'on puisse donner de ses produits et doivent engager tous nos adhérents à les acheter de préférence à ceux des fabricants qui ne veulent pas discuter avec les fédérations ouvrières.

L'habitude prise par les ouvriers anglais de ne consommer que des produits fabriqués par des ouvriers syndiqués a beaucoup contribué à donner au mouvement ouvrier de ce pays la puissance que l'on sait.

* * *

D'autre part, le boycott des produits de la fabrique *Ormond* continue, cette maison se refusant toujours de discuter avec l'organisation syndicale.



Mouvement syndical international

Relations internationales

La *Justice* du 17 juin 1915, l'organe du Parti socialiste britannique contient un article de Quelch, jun., également rédacteur du *Federationist*, l'organe de la Fédération générale des Trades-Unions, où il dit: « Malgré la guerre et les difficultés qui en résultent, trois des divers secrétariats professionnels internationaux, au côté du secrétariat de l'Union syndicale internationale (secrétaire Legien), continuent avec zèle leurs travaux. Les *Bulletins de l'Union internationale des ouvriers sur bois*, de la Fédération internationale des ouvriers des transports et de la Fé-